

Publics :

Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères) et toute personne en charge de la mise en place de la politique handicap, Chargés de mission handicap des entreprises.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Accueillir une personne en situation de handicap.
- Accompagner une personne dans l'entreprise.
- Connaître les partenaires et les acteurs externes pour assurer le conseil et la coordination.
- Animer la thématique de handicap au sein de l'entreprise.

Contenu :

- Rappel de la loi de 2005.
- Les handicaps reconnus : définitions et attitudes adaptées aux handicaps.
- Rôle et missions principales du référent handicap.
- Les équipements et aménagements spécifiques selon le secteur d'activité de l'entreprise.
- Les différents acteurs sur lesquels s'appuyer.
- Etudes de cas propres au monde de l'entreprise.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours non consécutifs espacés de 6 mois

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).